

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 7 septembre 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 2 et 9 août 2010.
3. Avis de motion pour un règlement concernant la vitesse sur les chemins municipaux.
4. Coût des travaux pour égout pluvial du côté nord du pont de la Route de la Station.
5. Demande du prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2010-2011.
6. Vérification des bornes incendie.
7. Transfert de 5 000 \$ au CDE de Ste-Julie et Laurierville.
8. Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2010-2011.
9. Vidange annuel de la fosse septique commune.
10. Remplacement de Mme Hélène Paquet comme préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal.
11. Demande d'appui financier pour le Programme **Qualité logi-être** (Roses d'Or)
12. Période de questions de l'assistance.
13. Panneaux de signalisation (autobus scolaire et limite de vitesse)
14. Place aux jeunes 2010-2011.
15. Demande de M. Marcel Mercier pour remplissage du fossé le long du Rang 6 Est devant sa propriété.
16. Demande de La Cannebergière SENC pour élargir une entrée charretière.
17. Demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Laurierville dans le cadre de son 75^e anniversaire de fondation.
18. Rabais sur livre du 150^e lors du 100^e anniversaire de l'église de Ste-Julie de Laurierville.
19. Invitation à un souper-conférence **Goûtez le dynamisme d'une région**.
20. Correspondance.
21. Approbation des comptes.
22. États des revenus et dépenses au 31 août 2010.
23. Varia. (Réunion publique Pacte rural 2007-2014)
24. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-179

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-180

Approbation des procès-verbaux du 2 et 9 août 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 2 et 9 août 2010, soient et sont adoptés et signés tels que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement concernant la vitesse sur les chemins municipaux.

M. Charles-Omer Brassard, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement concernant la vitesse maximum permise sur les chemins municipaux.

Résolution : 2010-181

Travaux d'égout pluvial du côté nord du pont de la Route de la Station.

Attendu que le ministère des Transports, par l'entremise de l'entrepreneur Construction FGN inc., procède à la construction d'un nouveau pont sur la Route de la Station;

Attendu le nouveau profil de rue, suite à la construction du nouveau pont, le ministère n'a pas prévu réaménagé un système d'égout pluvial du côté nord du pont, mais seulement du côté sud, soit dans la partie la plus basse de cette partie de la Route de la Station;

Attendu les craintes formulées par les propriétaires riverains du côté nord du pont, à propos d'une possible inondation de leurs terrains lors de fortes pluies en absence d'un système d'égout pluvial;

Attendu que les membres du conseil redoutent, de plus, une problématique en saison hivernale, lors de périodes de gel et de dégel, par la formation de glace sur le pont en absence d'un système d'égout pluvial du côté nord du pont;

Attendu que l'entrepreneur Construction FGN inc. a soumis une cotation pour aménager un système d'égout pluvial du côté nord du pont;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation datée du 2 septembre 2010 de Construction FGN inc., au prix de 7 030.00 \$, taxes non incluses, pour l'aménagement d'un système d'égout pluvial du côté nord du pont de la Route de la Station, sous le même principe que du côté sud dudit pont, soit l'installation de deux puisards, un près du 160 Route de la Station et l'autre près du 161 Route de la Station, lesquels puisards sont reliés par une conduite de 200 mm, et une autre conduite de 300 mm achemine l'eau vers la Rivière Barbue.

Que les deux puisards existants, situés du côté nord du pont, seront récupérés par la municipalité une fois enlevés par l'entrepreneur.

Adoptée

Résolution : 2010-182

Matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2010-2011.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Les Transports Maggy Beaudet inc., soit 13.75 \$ la tonne métrique, pour la fourniture de 525 tonnes métriques de matériaux granulaires 0-3/8 pour l'entretien des chemins d'hiver, représentant un déboursé de 7 218.75 \$, taxes non incluses.

Que le prix inclut la fourniture du matériel granulaire 0-3/8, le tamisage si nécessaire, le chargement, le transport et le mixage du matériel granulaire avec le sel abrasif.

Que le matériel granulaire doit être transporté au 477 avenue Provencher à Laurierville.

Qu'un total de 35 tonnes métriques de sel abrasif, fournit par la municipalité, soient mélangés au matériel granulaire 0-3/8, pour ainsi obtenir un pourcentage de sel de près de 7%.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à commander 35 tonnes métriques de sel abrasif auprès de Sel Warwick, dont le coût est de 99.50 \$ la tonne pour un déboursé de 3 482.50 \$, taxes non incluses.

Que le matériel granulaire 0-3/8 sera payable une fois mélangé avec le sel abrasif.

Que le matériel granulaire 0-3/8 et le sel abrasif doivent être mélangés avant ou le 31 octobre 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-183

Vérification des bornes incendie.

Attendu que le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ) a demandé des propositions pour la vérification des bornes incendie pour les municipalités desservies par SSIRÉ;

Attendu que le directeur du SSIRÉ, M. Mario Gagné, recommande la firme Aqua Data inc., pour effectuer ce travail;

En conséquence, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition d'Aqua Data inc., datée du 10 août 2010, pour l'évaluation préliminaire du comportement hydraulique par l'inspection et l'analyse des 40 bornes d'incendie au prix unitaire de 25.00 \$, représentant un déboursé de 1 000 \$.

Que les taxes ainsi que les frais de déplacement au taux horaire de 65.00 \$ sont en sus.

Adoptée

Résolution : 2010-184

Transfert au CDE de Ste-Julie et Laurierville.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'un montant de 5 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville, pour compléter le budget 2010.

Adoptée

Résolution : 2010-185

Déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2010-2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que le tarif horaire de M. Christian Bergeron pour le déneigement est de 75.00 \$, taxes non incluses, celui de la Ferme Mercier enr., par l'entremise de M. Yvon Mercier, est de 70.00 \$, taxes non incluses et celui de M. Patrick Bergeron est de 70.00 \$, taxes non incluses.

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition, pour la saison 2010-2011, de la Ferme Mercier enr., par l'entremise de M. Yvon Mercier, pour le déneigement des cours à la caserne au 146 rue Grenier et à la station de pompage au 113 rue Mercier, et ce, au tarif horaire de 70.00 \$, taxes non incluses.

Que ce conseil accepte la proposition de M. Patrick Bergeron, pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal, et ce, au tarif horaire de 70.00\$, taxes non incluses.

Que les déboursés pour les services de déneigement sont estimés à 2 400 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-186

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est mandaté pour demander des cotations à Services Sanitaires Gaudreau inc. et à Protecto-Sol et faire exécuter le travail à l'entrepreneur ayant déposé la cotation la plus basse.

Que le coût pour la vidange de la fosse septique commune est estimé à 1450.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-187

Remplacement de Mme Hélène Paquet comme préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal.

Attendu que Mme Hélène Paquet, préposée à l'entretien ménager à l'édifice municipal, est en congé sans solde depuis le 16 octobre 2009;

Attendu que Mme Hélène Paquet a accepté le poste de directrice générale à la Résidence Provencher inc., et a avisé le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Laurierville, qu'elle mettait fin à son congé sans solde et à son emploi comme préposée à l'entretien ménager à l'édifice municipal le 31 août 2010;

Attendu que le remplaçant par intérim de Mme Hélène Paquet à titre de préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal, M. Pierre Comtois, est disposé à prendre le poste laissé vacant par Mme Paquet;

Attendu que ce conseil est satisfait du travail effectué par M. Comtois durant le congé sans solde de Mme Paquet;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil procède à l'engagement à temps partiel régulier de M. Pierre Comtois, à titre de préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal, et ce, selon le tarif horaire établi pour l'année 2010 pour le préposé à l'entretien ménager.

Que le nombre d'heures rémunéré par semaine est de 20.

Que M. Comtois bénéficie du programme d'assurances collectives à partir du 1^{er} septembre 2010, et du régime de retraite à cotisations déterminées à partir du 1^{er} janvier 2011.

Adoptée

Résolution : 2010-188

Programme Qualité logi-être (Roses d'Or).

Attendu que la FADOQ Centre-du-Québec, offre un bottin de référence aux aînés et leurs familles (Programme **QUALITÉ LOGI-ÊTRE**, anciennement

ROSES D'OR), afin de leur permettre de mieux s'orienter dans leur recherche d'une ressource résidentielle privée qui répond à leurs besoins;

Attendu qu'une demande d'aide financière est adressée à toutes les municipalités de la région Centre-du-Québec, laquelle est établie au prorata de la population de chaque municipalité, en fonction du montant global de 10,000 \$;

Attendu que l'aide financière demandée à la municipalité de Laurierville est de 71.59 \$;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de participer financièrement à la continuité de ce service de bottin de référence réalisé par la FADOQ Centre-du-Québec.

Que ce conseil accepte de verser une aide financière de 71.59 \$, pour l'année 2010.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois, à propos du gaz de schiste, afin de savoir si les municipalités auront droit à des redevances si son exploitation se réalise.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille présentement sur ce dossier, et que des discussions sur ce sujet se dérouleront lors du congrès de la FQM les 29-30 septembre et 1^{er} octobre prochain.

- Intervention de M. Denis Côté, demandant si les travaux de correction de pavage seront bientôt effectués sur les parties de la Route de la Grosse-Ile et de la Route Provencher endommagées par le passage des camions vibrateurs de Molopo Canada inc.. au cours de l'été 2009.

Le maire mentionne que les travaux seront réalisés par Sintra inc. dans les prochains jours, selon les dernières communications téléphoniques entre le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité et un représentant de Sintra inc..

- Intervention de M. Pierre Cloutier, demandant si le niveau du puits artésien municipal se maintient bien malgré le peu de précipitations lors des deux derniers mois.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le puits artésien municipal se maintient à un bon niveau, et ce, malgré une hausse de consommation d'eau moyen de 75 m³ par jour, par rapport aux 2 dernières années.

- Intervention de M. Yvon Mercier, demandant pourquoi la municipalité n'utilise pas les sources du Rang Scott pour alimenter le réservoir d'eau potable de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la municipalité ne peut utiliser l'eau des sources du rang Scott depuis l'automne 2005, à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à moins d'installer un système de traitement, lequel est estimé à plus de 500,000 \$. Comme l'eau potable du puits artésien municipal est de très bonne qualité et que le puits fournit amplement à la demande, puisqu'il fonctionne environ à 40% de sa capacité, le conseil

ne juge pas à propos d'installer un dispendieux système de traitement pour l'eau provenant des sources.

Résolution : 2010-189

Panneaux de signalisation.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un panneau de signalisation indiquant l'arrêt d'un autobus scolaire, lequel sera installé près du 975 Route Provencher.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est également autorisé à faire l'achat de panneaux de signalisation indiquant la vitesse maximum de 80 km/h ou 70 km/h, afin d'améliorer la signalisation dans les chemins municipaux.

Que le nombre requis de panneaux indiquant 70 km/h et 80 km/h est d'environ 20.

Que le coût d'un panneau de signalisation incluant le poteau de soutien est d'environ 50.00 \$, représentant un déboursé de 1 000.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-190

Place aux Jeunes 2010-2011.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le partenariat proposé par Impact Emploi-CJE de l'Érable dans le cadre du programme « Place aux jeunes de l'Érable », ayant pour objet de :

- Participer au rallye des municipalités en formulant 2 questions à 75 \$ chacune;
- Organiser une activité d'une heure dans la municipalité lors du rallye de Place aux jeunes de l'Érable;
- Remettre 100 \$ à Place aux jeunes de l'Érable pour chaque migration réussie dans la municipalité au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Adoptée

Résolution : 2010-191

Demande de M. Marcel Mercier pour remplissage de fossé le long du Rang 6 Est.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser M. Marcel Mercier, propriétaire du 679 Rang 6 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement d'une partie du fossé longeant le Rang 6 Est, situé en façade de sa résidence.

Que les travaux de remblaiement de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2010-192

Demande de La Cannebergière SENC pour élargir une entrée charretière.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser La Cannebergière SENC, propriétaire d'une partie des lots numéro 90 et 91 dans le Rang 4, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement d'une partie du fossé longeant le Rang 4, afin

d'élargir d'environ 75 pieds une entrée charretière située sur le lot numéro 91, pour faciliter l'accès à la machinerie utilisée pour la production de la canneberge.

Que les travaux de remblaiement de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2010-193

Demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Laurierville.

Attendu que le Cercle des Fermières de Laurierville célèbre cette année son 75^e anniversaire de fondation;

Attendu que le Cercle des Fermières demande un soutien financier pour l'activité de clôture de son 75^e anniversaire, soit un souper lard et boeuf braisé, le 18 septembre prochain;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un montant de 300.00 \$, au Cercle des Fermières de Laurierville, dans le cadre de son activité de clôture soulignant son 75^e anniversaire de fondation.

Adoptée

Résolution : 2010-194

Rabais pour le livre du 150^e dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église de Ste-Julie de Laurierville.

Attendu qu'une activité spéciale se tiendra le 9 octobre prochain, pour souligner le 100^e anniversaire de la construction de l'église de Ste-Julie de Laurierville;

Attendu que les organisateurs de l'activité spéciale souhaitent offrir le livre du 150^e de la municipalité de Laurierville, et demandent au conseil municipal la possibilité d'offrir le livre à un prix spécial;

Attendu qu'il reste encore près de 50 livres du 150^e anniversaire de la municipalité de Laurierville, célébré en 2004;

Attendu que le prix du livre du 150^e est de 75.00 \$;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que dans le cadre de l'activité spéciale du 9 octobre prochain, soulignant le 100^e anniversaire de la construction de l'église de Ste-Julie de Laurierville, que le livre du 150^e anniversaire de la municipalité de Laurierville soit offert à 50.00 \$ au lieu de 75.00 \$.

Que ce conseil juge à propos de limiter le nombre de livres du 150^e à 20 dans le cadre de cette activité.

Adoptée

Invitation à un souper-conférence Goûtez le dynamisme d'une région.

Attendu que le souper-conférence, organisé par la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable et la Ville de Plessisville, est le vendredi 15 octobre 2010, et qu'une réponse est requise avant ou le 8 octobre prochain, il est résolu de reporter ce point à la prochaine séance ordinaire.

Correspondance.

- Communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à propos d'une séance d'information sur le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness par la MRC de l'Érable*, le 8 septembre prochain à Inverness.
- Lettre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, mentionnant qu'à partir du 1^{er} octobre 2010, la Régie percevra pour chaque tonne de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, une somme supplémentaire de 9.50 \$, laquelle s'ajoutera à la redevance de 10.73 \$ actuellement en vigueur, conformément au Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, adopté par le gouvernement du Québec le 23 juillet dernier.
- Lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à une info-rencontre sur le radon, le mercredi 29 septembre de 13h30 à 15h30 à Victoriaville.

Le directeur général et secrétaire-trésorier participera à l'info-rencontre s'il peut se libérer.

Liste des comptes.

Carte Sonic co-op : Essence pick-up du 15 juillet au 15 août.	198.00
Aline Desrochers : Achat de livres pour bibliothèque.	61.30
Receveur Général du Canada : Remises pour août.	1 500.80
Ministre des Finances du Québec : Remises pour août.	3 352.66
Salaires employés pour septembre.	7 442.56
SSQ : Régime de retraite pour septembre.	844.30
SCA des Appalaches : Divers matériel pour salle municipale, garage et pour les camions de déneigement.	307.81
Garage E. Boissonneault inc. : Location tracteur pour fauchage bordures des chemins municipaux.	1 580.25
Moto Performance 2000 inc. : Location pelle mécanique pour déterrer racines d'un arbre près trottoir édifice.	158.93
Magazine Ricardo : Abonnement pour biblio.	45.14
Ville de Plessisville : Cour municipale juillet.	124.09
Transport Pierre Hémond inc. : Voyage de terre tamisée.	214.46
Garage Marc Labrie enr. : Installer swet bar avant gauche et droite.	79.22
Transp. Martineau & Fils inc. : Étendre terre au buteur 113 Mercier.	225.75
Distr. R. Lachapelle inc. : Matériel de nettoyage pour édifice et garage.	68.58
Mégaburo : Articles de bureau.	115.81
Danovar inc. : Remplacement d'un horomètre au champ d'épuration.	603.88
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation de 2 lumière de rues.	178.34
Gilbert Labrie : Réparation débroussailleuse.	69.20
Vic mini-moteur inc. : Pièces pour réparer débroussailleuse.	137.85
Imprimerie Fillion enr. : Papeterie pour plan de fidélisation.	306.46
Vertisoft inc. : Hébergement 3 courriels pour 1 an et service technique.	186.24
Biolab inc. : Analyse de l'eau pour août.	958.43
Extincteur Victo : Remplacement de 4 extincteurs et inspection de 13 Extincteurs.	328.46
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour du Code civil.	73.50
L'Excellence : Ass. coll. pour septembre.	1 191.34
Financière Banque Nationale : Int. et capital sur emprunt # 2007-01.	15 963.25
Dura-Lignes inc. : 2 50 km/h sur pavage.	191.89
Denis Côté : Débroussaillage fossés et transport roches.	4 475.49
Claire Gosselin : Ass. coll. et déplacements pour septembre.	120.12
Fonds de l'information foncière : Mutations en août.	18.00
Joroval inc. : Compensation pour droits mutations.	1 210.00
Petites Mécaniques J.P. : Réparation scie à chaîne.	64.96
Plomberie & Chauffage F.P. inc. : Bouilloire électrique au garage.	3 521.70
Petite caisse : Frais de poste, location tracteur et articles de bureau.	247.50
Suspension Victo (1982) inc. : Inspection mécanique camion jaune.	1 389.89

OMH de Laurierville : Programme Suppl. au loyer pour septembre.	121.10
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	5 155.34
Régie de la Mauricie : Service pour août (estimé).	2 579.08
ORAPÉ : Service pour août.	232.50
Bell Canada : Service pour septembre.	665.67
Hydro-Québec : Lumière de rues pour août.	871.47

Résolution : 2010-195

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 021 082.14 \$, et des déboursés au montant de 840,487.43 \$, laissant un solde en caisse de 258 394.80 \$.

Varia.

Résolution : 2010-196

Réunion publique Pacte rural 2007-2014.

Il est résolu unanimement de tenir une réunion d'information publique sur le Pacte rural 2007-2014, le lundi 20 septembre 2010 à 19h30 à la salle municipale de Laurierville.

Qu'une invitation à cette soirée d'information soit expédiée à chaque adresse civique de la municipalité.

Que Mme Isabelle Fillion, chargée de projet au CLD de l'Érable sera présente à la soirée d'information comme personne-ressource.

Adoptée

Résolution : 2010-197

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.